

La morale du repentir est injurieuse pour notre liberté... Je crois que l'essence même de la moralité réside dans l'impossibilité foncière du rachat. (Vladimir Jankélévitch, *Une vie en toutes lettres*, 1995, p. 177).

À en croire le langage, la faute aurait le pouvoir de donner à la conscience du coupable une chair qu'elle ne cesserait, tel un dragon éternel, de brûler, de mordre ou de ronger. Ces métaphores infernales par lesquelles chacun peut se figurer le remords sont en vérité bien obscures sitôt qu'on tente de démêler l'agent et le patient d'un tel corps à corps. La conscience est-elle ce qui souffre ou ce qui fait souffrir?

Le remords est-il le reproche violent et torturant que le coupable reçoit de sa conscience, ou bien une souffrance morale causée par la faute ? Les définitions classiques comme les grandes figures littéraires du remords oscillent d'une conscience accusatrice à une conscience brisée, d'une souffrance rédemptrice au sentiment de l'irrévocable. L'enjeu de cette alternative est essentiel pour notre liberté, car, si le remords est un châtement, il n'est que le versant pathologique du repentir. Autant dire que le remords n'existe pas, que ses morsures et ses brûlures ne sont que les rites purificateurs par lesquels la liberté retrouve sa légèreté et sa virginité. Mais si l'on refuse de "loucher" vers le repentir, si l'on aperçoit dans le remords non pas un reproche et un châtement, mais la conscience douloureuse d'être celui qui a mal agi, alors qu'il ne s'agit pas tant de s'accuser ou de se punir que de savoir si notre liberté peut survivre à son acte.

Si le remords n'est que le reproche que le coupable reçoit de sa conscience, ce reproche fût-il doté du pouvoir de supplicier, alors non seulement la conscience sort indemne de la faute ou du crime, mais, en outre, elle joue là son plus beau rôle. Surexistante et surplombante, la conscience terrorise un coupable voué dès lors à l'hétéronomie des récompenses et des châtements. Outre qu'une telle définition conduit inéluctablement à transformer le remords en repentir au nom de ce meilleur en chacun qui l'oblige, elle substitue au silence du fait accompli le duo de l'accusation et des gémissements repentants. S'il n'y a pas de remords sans conscience de la faute, et sans une conscience évidemment accusatrice, il n'y a pas non plus de remords sans le sentiment d'une conscience enchaînée à sa faute.

La conscience du repentir jouit d'une mobilité intérieure, et les assauts qu'elle subit, le ver qui la ronge la distraient d'un face-à-face avec la faute d'où seul peut naître un authentique remords. C'est pourquoi plus satisfaisante, mais encore trop indéterminée, est la définition qui identifie le remords au "sentiment douloureux accompagné de honte que cause la conscience d'avoir mal agi". Plus satisfaisante, parce que la souffrance n'est plus alors le simple instrument du châtement, elle n'est plus infligée mais ressentie par un sujet qui se découvre, dans la faute, autre qu'il croyait. Contrairement au châtement, la honte douloureuse d'avoir mal agi n'est l'envers d'aucune promesse, elle nous clouerait bien plutôt à la faute qu'elle ne chercherait à nous la faire expier. Plus satisfaisante encore parce que la souffrance qu'elle désigne est trop intime et personnelle (la honte) pour ne pas altérer la conscience de soi elle-même. Mais néanmoins encore trop indéterminée parce que cette définition suggère à juste titre, sans l'établir suffisamment, que la souffrance du remords est une souffrance de soi, et qu'à ce titre elle est moins la souffrance que notre conscience nous inflige qu'une souffrance dans laquelle la conscience elle-même est en souffrance.

Le remords serait à cet égard le refus du dédoublement complaisant par lequel la conscience maquille son désespoir en châtement, triomphe de la faute par la torture qu'elle s'inflige, toute occupée à régénérer une liberté qu'elle n'a pas une seule fois regardée en face. C'est pourquoi il faut éviter de réduire le remords au repentir, qui est sa dénégation, comme il faut le distinguer de la simple souffrance morale, parce que la souffrance du remords peut atteindre une profondeur où elle rejoint la conscience de soi. Pour penser le remords, il faut abandonner ses fièvres et ses brûlures, ses tenailles et ses ténias, tout cet attirail du repentir grâce auquel le coupable se donne le sentiment de mériter une autre chance. Le remords authentique se décline davantage sur le registre de la possession, de l'enchaînement et du poids que sur celui, déjà christique, de la torture.

Affirmer que la conscience habitée et hantée par le souvenir de sa faute, accablée sous le poids de sa culpabilité est une conscience morbide, préférer la pénitence et la repentance au remords regarde peut-être vers l'avenir et la vie mais tourne le dos au sens et au sérieux de la liberté. Si nos actes ne sont pas les simples copeaux de notre liberté, s'ils sculptent l'identité insubstituable de notre personne, alors Jankélévitch a raison de penser qu'une morale du repentir fait injure à une liberté sensée. Car même si le repentir n'efface pas la faute, même s'il se charge parfois goulûment de son fardeau, quel sens conserve une liberté qu'un chemin de croix suffit à relever ? Nous dira-t-on jamais comment la souffrance qu'on s'inflige suffit à faire que celui qu'on a été et qui a agi ne soit plus ? Le repentir ne relève-t-il pas alors d'un jeu de société, du jeu de la société, dans lequel il est absolument proscrit que les résultats d'une partie influent sur la partie suivante ?

L'extraversion du remords en repentir, voire en pardon, participe de cette chronométrie du négatif par laquelle une société exige de ses membres, pour les aider, assure-t-elle, qu'ils lui sacrifient le deuil de leurs amours, de leurs espérances, mais surtout, comme on le montrera, celui de leur liberté elle-même. Il ne manque pas de bonnes âmes pour inviter à tourner au plus vite les pages les plus douloureuses d'une vie. S'enfoncer dans le remords, refuser l'excuse et le pardon est tout aussi malséant et morbide que d'évoquer trop souvent les morts. Un deuil raisonnable, un jour des morts par an, et la vie peut et doit continuer ; une âme scrupuleusement torturée, une confession douloureuse mais libératrice, un repentir sincère, et le chef de gare peut à nouveau faire entendre son sifflet. Bien sûr, cette même société peut de temps à autre s'indigner haut et fort de l'absence de remords déclaré de ses assassins, bourreaux ou tortionnaires, c'est même à cela qu'elle les qualifiera de monstres, comme si leurs actes n'y suffisaient pas déjà... Mais qu'on ne s'y trompe pas, cette injonction faite au coupable d'éprouver du remords est moins la reconnaissance du caractère fatal et irrévocable du crime qu'un moyen pour elle de mettre sous la laisse du remords le mal qui l'horrifie. Le monstre sans remords comme le forçat de sa faute laissent également désespérée une société qui ne peut fonctionner qu'à la condition que le mal n'ait jamais le dernier mot. Il faut donc pour la rassurer que le premier entre à tout prix dans le remords tandis que le second en réchappe.

Rite symbolique de remédiation sociale, le remords exprimé par le monstre a moins pour fonction de le transfigurer moralement que pour nous réveiller de son cauchemar. Cette gestion de la culpabilité et du remords permet à une communauté aussi bien d'exercer son emprise sur les consciences que de transformer le mal en simple accident de parcours. Si la dédramatisation de la liberté qui résulte d'un tel exorcisme a pour effet attendu de desserrer l'étau de la faute propre, elle conduit inéluctablement à vider l'agir du risque inhérent à son sérieux. En substituant au face-à-face incertain avec la faute l'inquiétude moins redoutable du pardon espéré, la rhétorique sociale du nouveau départ prévient l'identification du coupable à son acte. Mais à trop multiplier ses pardons et ses nouvelles chances, c'est à l'état de nouveau-né que la société réduirait ses vieillards récidivistes!

Analyses le remords suppose d'abord qu'on le débarrasse des écrans protecteurs qui l'apparentent à ce couloir de la vie retrouvée ou à cette propédeutique du repentir. De même, l'expression pathologique du remords, ses étouffements, ses oppressions, voire ses hallucinations ne doivent pas nous faire oublier le sens qu'il revêt pour une liberté. De ce dernier point de vue, l'argument prosaïque de l'inutilité ou de la stérilité d'un remords impuissant à changer le passé qui le hante n'éclaire en rien son expérience. Inutile ne voulant pas dire insensé, peut-être le remords nous révélera-t-il le prix exact du mal-agir.

Martine Lucchesi, introduction de *Le Remords, dignité du coupable ?* coll. *Morales autrement*, 1999,